Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Mardi, le 1er septembre 2026

Le conseil de la municipalité de Val-Racine siège en séance régulière, ce 1er septembre 2026 à 19 h 00, au 2991, chemin St-Léon et sont présents, le maire préside l'assemblée M. Éric Morency et les conseillers suivants : Mme Karrie Parent, Mme Geneviève Beaulieu, M. Serge Delongchamp, Mme Véronique Morin, Mme Nancy Goyette et M. Sylvain Bergeron.

Assiste également à la séance, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière.

2026-237 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point varia :
-Banc de gravier – Débitage et sortir des arbres coupés

Adoptée

2026-238 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par **Mme Véronique Morin**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal du 11 août 2026.

Adoptée

2026-239 PÉRIODE D'INFORMATION (15 MINUTES)

Aucun public.

2026-240 CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance en date du 1er septembre 2026.

2026-241 LISTE DES COMPTES DU 1er SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

D'adopter la liste des comptes totalisant 58 949,07 $ en référence aux chèques no 202600388 à 202600425 et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes figurant sur la liste datée du 1er septembre 2026.

Adoptée

2026-242 ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - REMPLACEMENT DE RENALD DUQUETTE

Attendu que M. Alain Bissonnette est intéressé à effectuer l'entretien ménager hebdomadaire du centre communautaire ;

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

De mandater la directrice générale et greffière-trésorière pour signer un contrat pour l'entretien ménager du centre communautaire avec M. Alain Bissonnette, au taux 22,00 $/heure, à titre de travailleur autonome. Le contrat débutera le 2 septembre 2026.

Que la résolution no 2026-226 annule le contrat avec Entretien Montserrat.

Adoptée

2026-243 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 335 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

D'adopter le règlement no 335 sur la gestion contractuelle et abrogeant les règlements antérieurs : nos 224 et 322, une copie du règlement est annexée au présent procès-verbal.

Adoptée

**TRANSPORT (VOIRIE ÉTÉ ET HIVER)**

2026-244 POSTE D'OPÉRATEUR-CHAUFFEUR-JOURNALIER À L'ANNÉE

Attendu que nous avons reçu la démission de M. Jérémie Turcotte;

Il est proposé par **Mme Véronique Morin**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

D'engager M. Pascal Forest comme opérateur, journalier et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat probation prenant fin le 6 décembre 2026.

Adoptée

2026-245 VOIRIE – RÉPARATIONS AU CAMION WESTERN STAR

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

D'autoriser les dépenses suivantes pour la réparation du camion Western Star :

-Traction pour divers travaux de réparation jusqu'à environ 10 000 $ incluant la soudure à l'aile de côté.
-PJB pour le convoyeur au montant de 7 296 $ remplacé par Robitaille au montant de 9 599,34 $.
-Traction pour l'achat de 10 pneus +/- 12 000 $

Adoptée

2026-246 VOIRIE – CHEMIN DE LA DÉTENTE – DEMANDE DE DÉNEIGEMENT - REQUÊTE

Il est proposé par **Mme Nancy Goyette**
Appuyé par **Mme Karrie Parent**
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité s'engage, à la suite du dépôt de la requête de la majorité des propriétaires ou occupants riverains du chemin de la Détente, à assurer le déneigement pour la saison 2026-2027, du rang des Haricots jusqu'au chemin du Rêve, conditionnellement à ce que l'état du chemin permette le déneigement au moyen des équipements municipaux sans risque de dommages à ces derniers.

Adoptée

2026-247 PAVL CHEMIN FRANCEVILLE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

-L'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Chantal Grégoire, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**
Et résolu unanimement ;

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée ou autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

2026-248 VOIRIE - ACHAT DE SEL À DÉGLACER POUR L'HIVER 2026-2027

Attendu que nous avons reçu trois soumissions pour l'achat d'environ 145 tonnes de sel à déglacer :

-Sel Warwick : 116,00 $/la tonne
-Selco Minéral : 123,50 $/la tonne
-Sel Frigon : 127,00 $/la tonne

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **Mme Véronique Morin**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à Sel Warwick au prix de 116$/la tonne,
livré au garage pour l'hiver 2026-2027.

Adoptée

2026-249 VOIRIE – CONTRAT TAMISAGE, TRANSPORT ET MISE EN RÉSERVE DU SABLE POUR L'HIVER 2026-2027

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Claude Rhéaume inc pour tamiser, transporter et mettre le sable en réserve au garage municipal au tarifs suivants :

-Tamisage à 2,75 $/la tonne
-Camion 12 roues et pelle mécanique à 140 $/heure.

Adoptée

2026-250 FRR VOLET 4 – AUTRES PROJETS CONTRAT JAMBETTE

Attendu que nous avons présenté les modifications apportées à nos projets dans le cadre du programme FRR, volet 4, au comité de sélection, le 1er septembre dernier;

Attendu que nous avons fait la présentation de la soumission no 1110986 de Jambette par l'ajout de plusieurs modules de jeux;

Il est proposé par **Mme Nancy Goyette**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à Jambette en acceptant la soumission n°1110986, et ce, conditionnellement à son acceptation par le conseil des maires de la MRC lors de sa séance du 16 septembre 2026.

Adoptée

2026-251 CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME BIONEST-INSTALLATION SEPTIQUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Attendu que nous devons renouveler le contrat d'entretien du système Bionest de notre installation septique du centre communautaire;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à Bionest, conformément au contrat n° QC-P11-1055/QC111830 daté du 13 août 2026, sans inclure l'entretien préventif ni le remplacement préventif des diaphragmes des aérateurs.

Adoptée

2026-252 AGENT DE LIAISON CULTUREL – DÉMISSION DE MME MARIE-GERMAINE D'ENTREMONT

Nous allons annoncer dans le Mini-Val que nous sommes à la recherche d'un agent de liaison culturel. Si nous ne recevons aucune candidature, nous demanderons à un autre agent du secteur Mont-Mégantic–Gosford de nous transmettre les informations ou les demandes de ce comité.

2026-253 INFORMATIONS DU MAIRE

-29 septembre : rappel de l'atelier préparatoire en vue de la réunion du 6 octobre;
-2 septembre : première rencontre Teams avec la MRC concernant la planification stratégique;
-7 octobre : rencontre Teams avec le Ministère et Nature Cantons-de-l'Est concernant l'entente de reconnaissance de la réserve naturelle de la rivière Victoria;
-CSM : rencontres à venir du comité concernant l'entente, les 22 octobre 2026 et 22 avril 2027;
-Sogetel : On attend toujours l'avancement du dossier avec HQ

2026-254 BON COUP

- L'activité organisée le 23 août dernier par la Fabrique Saint-Joseph-de-Monts : visite de l'église ouverte au grand public
– Nouvelle activité de tai-chi offerte à la population et débutant en septembre ;
- Tournoi de balle des 5 et 6 septembre, organisé par la jeune relève, Léa Labonté et Kristelle Blais.

2026-255 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

2026-256 (annulée) ARBRES À SORTIR ET DÉBITER SUR LE TERRAIN DU BANC DE GRAVIER

Il est proposé par **Mme Nancy Goyette**
Appuyé par **Mme Karrie Parent**
Et résolu unanimement,

D'engager M. Patrick Bolduc au taux de 30 $ l'heure pour sortir les arbres qui ont été abattus lors de la formation sur le maniement d'une scie tenue en juillet dernier et les débiter en longueurs de 8 pieds, afin de pouvoir les vendre au plus offrant

Adoptée

2026-257 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

**Mme Geneviève Beaulieu** propose la fermeture de la séance. Il est 20h27.

_____

Éric Morency
Maire

Chantal Grégoire
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2026-241, 2026-242, 2026-244, 2026-245, 2026-246, 2026-247, 2026-248, 2026-249, 2026-250, 2026-250 et 2026-256.